

DUREE : 7h00

PUBLIC :

Tous salariés non-électriciens amenés à effectuer des opérations d'ordre non électrique en toute sécurité dans un environnement comportant des risques de chocs électriques, et toutes personnes devant pénétrer dans des locaux d'accès réservés aux électriciens, mais pour des travaux non-électriques.

Minimum 2 personnes

Maximum 8 personnes.

En dessous de 2 participants la formation n'est plus possible

TARIFS :

Nous consulter



OBJECTIFS :

- Appliquer les prescriptions de sécurité NF C 18-510 lors d'opérations d'ordre électrique sur les installations et équipements électriques Basse Tension.
- Être capable de veiller à sa propre sécurité et à celle du personnel placé sous sa responsabilité.
- Être capable d'anticiper tous risques d'accidents d'origine électriques.
- Préparer aux différents niveaux d'habilitation permettant de pénétrer sans surveillance dans un local à risque de choc électrique.

MOYENS PEDAGOGIQUE :

Alternance d'apports théoriques, de cas pratiques et de mises en situation.

PROGRAMME :

Partie théorique :

L'évolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510.

Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection.

L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des travaux non électriques.

Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Prescriptions pour les non-électriciens.

Réalisation de travaux pratiques :

Utilisation des équipements de protection.

Simulation de chantier.

EVALUATION - FINALITE

Un certificat de Délivrance d'une Attestation de stage avec Avis favorable à la délivrance du titre d'Habilitation Électrique du Niveau visé sera délivré à l'employeur du candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

C'est ensuite l'employeur, à la lumière des éléments fournis, qui délivrera l'habilitation à l'employé.

Durée de validité

Les CARSAT (ex-CRAM) préconisent un Recyclage du titre d'Habilitation Électrique tous les 3 ans.

CONTACTS :

Alexandre DESTALMINIL

07-88-70-89-04

safe.soutienaideformation@gmail.com

Magalie HACARD

06-83-12-28-36

hacard.magalie@gmail.com

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

Locaux mis à disposition par l'entreprise, accessibles aux personnes en situation de handicap, et permettant la distanciation entre participants. En cas de besoins spécifiques, nous contacter. Matériel (PC, vidéoprojecteur) du formateur.

Adaptation des moyens pédagogiques par le formateur aux personnes en situation de handicap.

EVALUATION ET LIVRABLES :

Un questionnaire préalable à la formation donné à chaque stagiaire pour repérer les connaissances, en adéquation avec les objectifs de formation.

Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sont réalisés en fin de formation.

Une attestation de suivi de formation, les émargements, les tests de positionnement et un compte-rendu pédagogique sont remis au Client, dans les 72h suivant la formation.

Nos indicateurs de performance au 14/09/2023



Satisfaction clients
20/20



Satisfaction stagiaires
20/20

SAFE

1 tour des Aubépines-80800 Villers-Bretonneux

TEL 07-88-70-89-04 – EMAIL safe.soutienaideformation@gmail.com